

Tiré à part

NodusSciendi.net Volume 14 ième Septembre 2015



Volume 14 ième Septembre 2015

Étude Réunie par
BOHUI Djédjé Hilaire
Professeur des Universités



ISSN 2308-7676

Comité scientifique de Revue

BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle
BLÉDÉ, Loïbo, Professeur des Universités, U. Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
BOA, Thiéméli L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
BOHUI, Djédjé Hilaire, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
DIJMAN, Kasimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny
KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC
MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur des Universités, CENAREST-IRSH/UOB
SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou
TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny
VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII
VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau
WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication / DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,
Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
Rédaction / KONANDRI Affoué Virgine,
Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan
Production / SYLLA Abdoulaye,
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Sommaire

- 1-EVOUNA Jacques (ENS-UMa, Cameroun) : « Accord du verbe ou sélection du sujet »?
- 2-DIALLO Adama (CNRST/INSS, Ouagadougou, Burkina-Faso) : « Les pronoms clitiques dans le Fulfulde du Burkina-Faso »
- 3-MANDENG Ma Bell Esaïe, Doctorant (Université Ngaoundéré, Cameroun) : « L'aspecto-temporalité verbale et l'expression de l'éloge : une analyse de « Maréchal, nous voilà ! »
- 4-KOUAKOU Konan Séraphin (Université FHB Abidjan Cocody) : « La transgression morphosyntaxique dans Les Sofas suivi de L'œil de Bernard Zadi Zaourou comme caractéristique du français populaire ivoirien »
- 5- ESSOH N. Doreen Christelle, Doctorante (Université Yaoundé I, Cameroun) : « Troubles du langage et les lésions cérébrales précoces : analyse de la désarticulation phonétique chez deux victimes d'infirmité motrice cérébrale »
- 6-DUPUY François Ousmane, Doctorant (Université Johann Wolfgang Goethe. Universitat Frankfurt am Main) : « Réception ambivalente d'un langage hybride chez les écrivains francophones originaires du sud sahara dans l'espace européen »
- 7-DIANDUE BI Kacou Parfait (Université FHB Abidjan Cocody) : « Topolectes, espace et langage : pour une herméneutique de la signifiante spatiale »
- 8-DJOKOURI Innocent (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : « La traduction (ou interprétariat) : une forme du DR ? Analyse de Monnè, Outrages et défis »
- 9-IBRAHIMA Sarr (Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal) : « Le cinéma sénégalais : un cadre d'expression d'un parler jeune de ville ; Etude de la communication transcodique dans Tundu Wundu, un feuilleton de Abdoulabd Wone »
- 10- KAKDEU Louis-Marie (CERAP, Abidjan/ Côte d'Ivoire, Chercheur associé au Centre d'Études Africaines, Université Babes-Blyai, Roumanie) : « Le langage du populisme au Cameroun »

11-BALGA Jean Paul (Université Maroua, Cameroun): « Parité : réalités ou représentations. Étude des systèmes d'énonciation dans le discours du président François Hollande au forum mondial des femmes francophones à Paris »

12-MULO Farenkia Bernard (Cape Breton University, Canada): « Tu es même comment ? ». Reproche et gestion des faces en français au Cameroun

13-ADOU Amadou Ouattara (Université FHB Abidjan Cocody) : « Ne touche pas à ma face ou la force argumentative de la violence verbale »

14-LAFRIFRA Abdennacer, Doctorant (Université ChouaïbDoukkali-Eljadida, Maroc) : « L'analyse de discours des méthodologues en didactique des langues : le cas des avant-propos de deux manuels scolaires de la 3ème année du cycle collégial marocain »

15-BOHUI Djédjé Hilaire (Université FHB Abidjan Cocody) : « De l'argumentativité de la langue, des actes de langage : étude de cas en pragmatique II »

16- GBAKRE Andoh Jean-Marie (Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo / Côte d'Ivoire) : Interactivité et discoursivité de syntagmes interrogatifs dans le parler ivoirien

De l'argumentativité de la langue, des actes de langage : étude de cas en pragmatique II

BOHUIDjédjé Hilaire

Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan

Avant-propos / Introduction

« *Éléments socioculturels de la sortie de crise en Côte d'Ivoire : quelle contribution de la culture à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire ?* »¹

Introduction

Dans une étude antérieure² qui devient, de fait, le premier volet d'une contribution que nous n'envisagions pas forcément en plusieurs parties, mais dont l'objet s'y prête fort bien – à preuve-, nous avons déjà pris prétexte du corpus ci-dessus pour procéder à une analyse de l'argumentativité immanente de la langue selon l'approche de Ducrot (1980), Anscombe et Ducrot(1988). Au-delà, l'étude est aussi, de fait, un exercice de description du processus de transmutation de la langue en acte, à travers le discours. Cette raison, couplée aux contraintes de protocole de publication, notamment en termes de limitation du volume des articles, nous avait fait circonscrire la productivité sémantique du corpus au composant linguistique, la dimension rhétorique n'étant exploitée « naturellement » que comme effets induits, par inférence. Dans cette partie-là, nous n'avions convoqué aucune manifestation

¹Ce thème a été proposé par l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) dans le cadre de ses débats dits « Enjeux » auxquels sont invités les hommes politiques, les leaders d'opinion, etc. Il faut bien préciser qu'alors, nous sommes en 2010, après la double dissolution de la CEI et du gouvernement Soro 1, donc à sept /huit mois de l'élection présidentielle d'octobre de la même année.

²A un élément près (l'absence d'indicateur numérique), cette étude-là avait le même intitulé que celle-ci.

empirique d'ordre culturel au titre des moyens probatoires en soutien à notre argumentation. A ce propos, voici ce que nous affirmions alors :

« Seule nous intéresse dans cette étude la productivité pragmatico-sémantique de « la lettre » du corpus et non les présupposés doxiques qui auraient pu servir d'éléments de certification de la culture dans sa fonction matricielle de véhicule de concorde sociale et de paix. Autrement dit, l'étude ne prend pas en charge les manifestations culturelles que le politique aurait convoquées dans son argumentaire comme preuve de la contribution de la culture à la sortie de crise : musique, théâtre, peinture, religion même, etc. »

C'est précisément cette « limite » volontaire que ce volet-ci tente de dépasser ; il le fallait bien pour justifier la suite (II). Mais pour une bonne compréhension de la présente contribution, il n'est pas sans intérêt de rappeler les hypothèses et conclusions fortes de la première partie de l'étude.

Pour ce qui est des hypothèses ; notre première hypothèse était que le corpus à débat, sous sa forme illocutoire d'interrogation est, en réalité, une postulation indirecte de la capacité de la culture à servir de médiateur pour la réconciliation nationale, et pour le retour à la paix sociale. Notre deuxième hypothèse, se fondant sur cette postulation, revendiquait dès lors que, l'invité du débat, vu son statut de membre du gouvernement et les attentes présumées d'un corps social écartelé après une profonde crise, ne pouvait qu'adopter la seule posture qui convienne, à savoir celle dans laquelle il doit effectivement administrer la preuve de la fonction analgésique et pacificatrice de la culture.

Dans ces conditions, pour nous, l'intervention de l'invité ne pouvait que refléter cette attente collective de la réconciliation nationale et de la paix, si bien que son discours était à la limite « lié » ou contraint, inscrit d'office qu'il est dans la logique du besoin d'un commerce interethnique apaisé et au bénéfice de tous. A partir de là, nous assurions du caractère intrinsèquement argumentatif de la langue, puisque les contraintes oratoires de l'invité en rapport avec l'horizon d'attente des populations lui venaient des données énoncives elles-mêmes : « *Éléments socioculturels de la sortie de crise en Côte d'Ivoire : quelle contribution de la culture à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire ?* »

Autrement dit, la formulation même de cette « pseudo » interrogation est, sinon un aveu implicite de la capacité de la culture à jouer le rôle qu'on lui prête, du moins une forte présomption engageante de cette capacité. Mais, nous insistons bien sur cet aspect : la première partie de l'étude n'avait pris en charge que la description du mécanisme linguistique de la valeur actionnelle de la parole ; ou si l'on veut, le processus de transmutation de la parole en acte dans les interactions sociales.

Le présent volet de l'étude doit maintenant tenter de rendre raison de la pertinence et de la justesse de ces conclusions prévisibles en discours, en prenant

appui sur certaines manifestations de la culture. Tel est l'objet des notes à venir. Enfin, au sujet de la méthode, il ne peut être étonnant que cette deuxième partie-ci de l'étude se situe dans le même continuum de paradigme scientifique que la première, comme en prévient fort bien au demeurant son intitulé.

Pour dire la part de la culture à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, il importe de savoir ce qu'il faut entendre par "éléments socioculturels" et, au-delà, par le mot "culture". Quelques élucidations conceptuelles succinctes s'imposent donc. C'est l'objet du point I avec des déclinaisons qui, tous, sont unis par la même logique argumentative : celle de l'attestation de la capacité de la culture à assumer une fonction de régulateur social. Mais comme nous nous représentons un espace contradictoire, d'opinions croisées voire opposées, nous prévoyons un volet « discussions » ; c'est le point II avant la conclusion.

I-A propos des « éléments socioculturels » de la consolidation de la paix

Morphologiquement, l'épithète « socioculturel » est un mot composé de "socio" signifiant lui-même « élément » et de "culturel", ce qui traduit bien la double classe grammaticale du substantif caractérisé auquel il apporte une compréhension précise mais restrictive. Les éléments dits « socioculturels » ont, en effet, une dimension en partie sociale, c'est-à-dire qui intéresse un groupe, une communauté d'hommes, et en partie culturelle, ce qui signifie au minimum « relatif à la culture... ». Selon Le Petit Robert (2013 : 2384), dans une acception didactique, le « socioculturel(le) » c'est ce « qui concerne à la fois les structures sociales et la culture qui y correspond » ; ou encore, ce qui est « relatif à la culture d'un groupe social ou d'un type de groupe social ». Que recouvre donc le terme "culture" ?

Au terme de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles dénommée MONDIACULT, Conférence tenue à Mexico en 1982 sous l'égide de l'UNESCO, et reprise notamment par la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement à Stockholm, en Suède en 1982, le concept est appréhendé dans sa complexité en tant que réalité multiforme.

Dans ses Regards culturels, Séry Bailly (2009 : 173) note ainsi que « Selon les spécialistes qui l'ont étudiée, la culture fait l'objet de plus d'une centaine de définitions ». Parmi les multiples définitions de la culture, on peut citer celle de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe (Helsinki, le 19-28 juin 1972) telle que rappelée par Georges Thomé (1992 : 15), et qui atteste bien de la dynamique dans la perception du terme "culture" :

« la culture n'est plus seulement une accumulation d'œuvres et de connaissances qu'une élite produit, recueille et conserve pour les mettre à la portée de tous, ou qu'un peuple riche en passé et en patrimoine offre à d'autres comme modèle dont leur histoire les aurait privés ;[...] la culture ne se limite pas à l'accès aux œuvres d'art et aux humanités, mais est tout à la fois acquisition de

connaissances, exigence d'un mode de vie, besoin de communication ; [...] elle n'est pas un territoire à conquérir ou à posséder mais une façon de se comporter avec soi-même, ses semblables, la nature ; [...] elle n'est pas seulement un domaine qu'il convient encore de démocratiser, mais qu'elle est devenue une démocratie à mettre en marche ».

Dimensions politique, éducationnelle, esthétique, écologique et anthropologique, telles sont les principales caractéristiques de la "culture" que souligne cette définition. Mais, comme cela a été déjà noté, le terme "culture" emporte une multitude de définitions qu'il est évidemment impossible de rappeler ici. On peut cependant observer que, si l'on s'essayait à un exercice de nomenclature parcimonieuse, ces définitions dont on peut objectivement présumer qu'elles passent en revue les différentes déclinaisons de la culture envisagée sous toutes les pratiques attestées par l'expérience humaine, pourraient être réduites, certes de manière sans doute outrancièrement simpliste, à deux.

Il y aurait ainsi d'un côté toutes les manifestations de la culture dans l'acception restrictive de la notion, et de l'autre, le sens extensif avec les manifestations qui y correspondent. Dans son sens extensif justement, la dimension anthropologique de la culture tient un statut privilégié car selon Séry Bailly (2009 :173) la notion renvoie alors, pour une communauté donnée à :

« l'ensemble des valeurs et toute création qui permet aux hommes de s'adapter à la nature. Ainsi en va-t-il des institutions par lesquelles on organise la société, des croyances, du rapport au temps, de l'architecture, de la manière de produire (agriculture et technologie) et de consommer. La culture inclut également nos représentations, notamment celle de l'entrepreneur, distincte de celle de l'homme d'affaires. On conviendra enfin que la langue est une composante importante de la culture. Sans elle, comment les hommes agiraient-ils les uns sur les autres, comment transmettraient-ils la culture ? En définitive, tout ce qui ne relève donc pas de la nature et est transmis par héritage et non par hérédité, est culture ».

Sans négliger la composante esthétique qui renvoie à toutes les formes d'art, la Conférence de Mexico (1982) insiste encore sur la dimension anthropologique de la culture. Selon cette Conférence, la culture recèle tout un univers épistémique et au-delà, dans la mesure où elle réfère à « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe tous les arts, les lettres, le mode de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Envisagé du point de vue pratique ou utilitariste, le concept de culture renvoie, entre autres, à l'exercice du potentiel intellectuel et technique de l'homme à assurer sa survie par sa capacité à s'adapter à son environnement social et naturel, grâce notamment à la réduction des sources d'adversités, à l'accroissement des facteurs de bien être existentiel.

Sous l'angle des apports innovants de l'homme à sa propre existence, à l'amélioration de sa condition, la culture a ainsi forcément parti lié avec le progrès, celui-ci supposant un heureux accroissement des facteurs de prospérité individuelle

et collective dans tous les domaines, aux dépens des sources de difficultés, de pénibilité de la vie, au profit d'une existence tout de confort.

Du strict point de vue de la phénoménalité, la culture peut également se décliner en diverses pratiques sociales comme les mariages endogamiques et interethniques, les alliances à plaisanterie, les mécanismes traditionnels de règlement des conflits à vocation propitiatoire, etc. Ces sont là quelques-unes des pratiques sociales de type culturel, ou si l'on préfère quelques « éléments socioculturels » que l'invité du débat aurait sans doute convoqués dans sa réponse liée ; en tout cas, c'est sur certains de ces éléments que nous construisons notre argumentaire en adoptant la posture du membre du gouvernement. Il s'agit des mariages interethniques (I-1), des alliances à plaisanterie (I-2) et du rôle des religions et des arts(I-3).

I-1 Les mariages interethniques

Les mariages interethniques, parce qu'ils sont à la fois moyen et résultat de la capacité de l'homme à faire fusion avec l'altérité, constituent autant un important et précieux indicateur qu'un facteur d'ouverture et de tolérance mutuelle, de sublimation des spécificités étriquées dans un effort partagé de pédagogie pour la convergence des intérêts communs. Or, la condition du pardon des humiliations et frustrations subies ou infligées, pour aller à la paix et rétablir la cohésion sociale, demeure la tolérance, par ailleurs force et expression de l'humilité de l'homme, de sa grandeur d'âme.

L'histoire de l'humanité ne manque pas d'exemples de cohabitation pacifique de peuples différents unis de date parfois séculaire par les liens du mariage, mais que des intérêts politiques ont engagés dans des antagonismes tragiques et qui, malgré tout, réapprennent à vivre ensemble, en harmonie : en Europe, le cas des kosovars et des serbes dans l'ex-Yougoslavie ; en Afrique, au Liberia, en Sierra Leone, au Rwanda avec les tutsis et les hutus, etc. Une interrogation demeure cependant : comment les mariages interethniques peuvent-ils aider à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire ? S'agit-il de promouvoir ce type d'union auprès des populations en les incitant à s'y engager ? Mais alors, les « dividendes » n'en seraient perceptibles qu'à long terme et pour les générations à venir, ce qui, certes, n'est pas à négliger. Cependant, que faire dans l'actualité où la gestion des effets de la crise relève au moins en partie d'une action d'extrême diligence ?

L'instrumentalisation, à des fins politiques, de difficultés existentielles et souvent administratives partagées à des degrés divers par les populations à l'échelle nationale, a entraîné la Côte d'Ivoire au bord du précipice : des homicides commis ici et là, non pas toujours pour ce qu'ont pu faire les victimes, mais bien pour ce qu'elles étaient, c'est-à-dire pour leur appartenance à telle ou telle communauté ethnique perçue subitement comme "ennemie". On devine le sentiment d'injustice et toutes

les formes de ressentiments que peuvent susciter de tels assassinats, et ce, de quelque bord qu'ils aient pu être perpétrés.

Pour sensibiliser à la tolérance interethnique et aider à panser les plaies des cœurs meurtris, les couples mixtes paraissent "naturellement" plus disposés au pardon et à la réconciliation. Leurs témoignages de violences et voies de fait endurées, ou au contraire la sécurité dont ils ont pu bénéficier en raison précisément de la mixité matrimoniale, peut être un atout déterminant dans l'argumentaire pour l'interpénétration des peuples par les liens du mariage, et, en définitive, pour la préservation de la paix sociale intercommunautaire à l'échelle nationale.

1-2 Les alliances à plaisanterie

Les alliances à plaisanteriesont une convention tacite de qualité relationnelle établie entre deux ethnies, tributs, groupes ou communautés d'hommes ; une sorte de serment autour d'un pacte convenu de bon voisinage, voire de non-agression et de non-belligérance entre les membres qui s'y reconnaissent et le revendiquent. En Côte d'Ivoire, c'est le cas, entre autres, des Gouro et Sénoufo, des Sénoufo et Yacouba, des Dida et Adjoukrou, des Attié et Dida, etc.

Dans cette pratique sociale d'existence précoloniale, rien, en théorie, ne semble jamais trop grave pour ne pas être passible d'humour caustique sans conséquence dommageable ; et le règlement des conflits, quand ils surviennent malgré tout, choisit toujours la voix de la conciliation. Harris Mémel-Foté (2007 :357) note à ce propos : « Les pactes qui établissent les alliances offrent trois caractéristiques (...). Effets de ces pactes, les alliances consistent en des relations d'identification symbolique plus ou moins intégrale et plus ou moins définitive, qui impliquent, entre les communautés instauratrices, l'inviolabilité des personnes et la résolution des conflits par la procédure conciliatoire ».

On ne peut donc douter du potentiel de ce fait de culture à jouer un rôle de régulateur social. Pour autant, cela ne peut occulter la question sur la véritable capacité opératoire des alliances à plaisanterie en toutes circonstances. Nous y reviendrons plus tard, au cours du développement de quelques arguments contradictoires, « pour la forme », car il va de soi, la promotion de ces arguments-là ne peut objectivement être envisagée dans la perspective de l'invité, ci-devant ministre de la culture agissant es qualité au nom du gouvernement. Il n'empêche, le corpus s'inscrit quand même dans un débat, et on peut supposer quelques contradicteurs à l'esprit « retords » jouant les objecteurs de conscience. Ce sera l'aspect « discussions » que nous annonçons en introduction.

Mais au stade actuel de l'économie de l'argumentaire en plaidoyer pour la fonction de régulateur social de la culture, il nous faut aller au fond par la convocation de faits de culture qui en témoignent.

En effet, certains peuples pratiquent le bannissement comme sanction à l'encontre de tout membre qui s'est rendu coupable d'homicide dans des circonstances bien précises déjà entérinées par la communauté. Et le membre ainsi excommunié doit subir des épreuves probatoires pour être éventuellement réintégré dans sa communauté. La crise ivoirienne en a administré bien des exemples, notamment entre autochtones et allogènes. Le retour à un équilibre social et à une coexistence pacifique s'est fait par l'application des clauses usuelles notoirement connues : la manifestation de l'acte de contrition est une soumission de gré ou de force à une servitude propitiatoire pour obtenir l'absolution avant la réintégration sociale. Ce sont là donc quelques exemples d'éléments socioculturels ayant un potentiel de consolidation de la paix sociale que le ministre alors en charge du département de la réconciliation nationale a pu activer, selon les communautés, pour aider à la reconstitution du tissu social mis en mal par la crise.

Et, bien que l'effet placebo ait en général bien peu de chance de prospérer là où l'émotion se trouve exacerbée par les plaies ouvertes et les souffrances endurées, on serait de mauvaise foi de nier à ces pratiques tout pouvoir de pansement et de réconciliation des cœurs: les communautés vivent à nouveau en bonne intelligence, et cela est à inscrire au bénéfice de l'efficacité de tous les moyens utilisés, y compris précisément les "éléments socioculturels." Comment ignorer à ce propos le rôle irremplaçable des arts et de la religion, eux aussi partie intégrante de la société et de la culture ?

I-3 Le rôle des religions et des arts

En restant fidèle à l'esprit et à la lettre de l'intitulé du thème tel que précédemment noté, ainsi qu'à ses présupposés et contraintes discursives sous le rapport de la posture et la qualité de l'invité, l'exercice consiste à attester que la culture, dans certaines de ses manifestations, peut être facteur de consolidation de la paix sociale en Côte d'Ivoire, en cette période de sortie de crise. Sur cet aspect précis, que peut-on invoquer à titre de témoignage ?

Pour conjurer l'esprit de la division et encourager à une fraternité interethnique en délicatesse en raison de la crise, de nombreuses séances de prières populaires et diurnes, des veillées dévotes ont été organisées par la plupart des confessions religieuses représentées en Côte d'Ivoire, parfois dans un œcuménisme qui se voulait rassurant, et qui s'offrait comme modèle d'union à suivre à l'échelle nationale. Ces actions ont assurément favorisé le rapprochement des ouailles et la réconciliation des cœurs, par la sublimation des douleurs dans la foi, à l'appel à la constriction sincère, à l'absolution des péchés et au pardon mutuel. Elles ont ainsi le mérite d'avoir œuvré au rapprochement des peuples au-delà de leurs fidèles.

Il en va de même des arts, de tous les arts : littérature orale et écrite, cinéma, théâtre, musique, danse, chanson, peinture. Les experts et praticiens de chaque forme d'art ont, chacun dans son domaine de compétence, mis leur savoir et savoir-faire au service du devoir de cohésion sociale par l'appel au pardon mutuel, à l'oubli des offenses infligées réciproquement, à l'acceptation des différences, à la préservation des acquis du passé, etc. Ici également, des tournées musicales souvent baptisées "caravane de la paix" organisées dans certaines grandes villes martyrs du pays (Bouaké, Korhogo, Man, etc.), outre Abidjan et d'une façon générale les villes du Sud de la Côte d'Ivoire, des vernissages et des sketches itinérants sur le thème du pardon et de la réconciliation, ont donné la mesure de la capacité de mobilisation des arts et des peuples autour du thème fédérateur de la paix.

Autrement dit, si l'on part du principe que le public de ces spectacles ne s'y est pas retrouvé contre mauvaise fortune ni de mauvais gré, mais que, bien au contraire, sa présence était un acte volontaire et délibéré, on devrait pouvoir en inférer, en théorie du moins, que le franc succès de ces tournées de spectacles traduit assurément le besoin de paix sociale des peuples. En tout cas, tel peut être l'exploitation que l'invité aurait été fondé à faire de ces manifestations dans le développement de son argumentation. Quel enseignement peut-on tirer de ce qui précède ?

De la réflexion circonstanciée qui vient d'être menée dans la perspective d'une analyse pragmatique sur la contribution de la culture à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, il faut retenir - vérité de La Palice - que le choix des mots n'est pas indifférent ni davantage leur syntaxe. Mieux, il vise toujours à produire un effet inscrit dans une finalité. Celle-ci est donc nécessairement un produit latent dans la langue avant de venir au jour au moyen du discours en tant que langue en situation. Ainsi, dans le discours, tout est parfois nuance et dans la nuance. Parce qu'elle est une argumentation orientée dans le sens de la défense et la promotion du rôle de la culture comme facteur de cohésion sociale, l'interrogation telle que formulée dans le cadre de la présente étude est dotée d'un double pouvoir jussif : non seulement l'invité du débat doit y répondre (premier niveau coercitif), mais également, en sa qualité d'officiel (ministre de la culture) il doit faire coïncider (deuxième niveau de coercition) le contenu de ses réponses aux attentes de coexistence pacifique d'une population désireuse de faire le deuil d'un passé de souvenirs douloureux.

Mais, nous le rappelons, le ministre est l'invité d'un débat, lieu de lutte parfois antagonique d'opinions défendues suivant des idéologies clivées et portées par l'expérience personnelle de chacun. Il nous faut donc réinvestir la problématique du rôle de la culture en tant que facteur de réconciliation et de cohésion sociale à partir de l'angle d'un objecteur non assujéti aux contraintes des charges de représentant de l'Etat. C'est donc le moment des discussions.

II-Discussions

II-1-Les crises : un paradoxe de société

L'expérience atteste que c'est la présomption partagée d'un « vivre ensemble » harmonieux qui sous-tend la formation de tout groupe social en un lieu et un espace donnés. Le groupe se dote ensuite progressivement de règles de fonctionnement et construit son univers épistémique (son système de valeurs, ses croyances, etc.) qui s'impose *a priori* à chaque membre de la communauté ainsi formée.

Ce "code de conduite collectif" a pour vocation, entre autres, du moins en théorie, de prévenir les "dysfonctionnements" de type culturel. Il s'agit ici des dysfonctionnements dont la survenue est imputable à l'homme lui-même, ou à ses choix, et dont le souci de la correction des effets suppose la mise en œuvre d'un mécanisme opérant lorsque, malgré le dispositif préventif, ces dysfonctionnements n'ont pu être évités. Et c'est bien à ce niveau qu'apparaît le paradoxe.

En effet, les faits de culture ou les "éléments socioculturels" que l'on convoque, en cas de crise, aux fins de règlement de celle-ci, sont rarement une création ex-nihilo : ils préexistent presque toujours à l'éclatement de la crise. Dans ces conditions, on peut se demander, à bon droit, comment un ensemble de dispositifs culturels à vocation politique, parce qu'ayant une fonction de régulateur social, fonction à laquelle ils ont failli dans la mesure où leur existence n'a pu éviter au groupe social la survenue de la crise, peuvent-ils, subitement, se parer des couleurs de facteur de cohésion sociale et d'instrument d'harmonie communautaire post-crise ? D'où leur vient cette capacité quasi "soudaine", en l'occurrence dans le cas de la Côte d'Ivoire ? Quelques réserves méritent d'être formulées, entre autres, au sujet des alliances à plaisanterie, de la religion (ou de ses dignitaires), du transport emphatique créé par certaines formes d'art.

Prenons le cas des alliances à plaisanterie. C'est un secret de Polichinelle aujourd'hui qu'en Côte d'Ivoire, le corps social indistinct s'est profondément disloqué. Comment prétendre, par une sorte de mystique incongrue d'argumentation, que cette dislocation à l'échelle nationale a miraculeusement épargné les « alliés » ? Au contraire, les alliés de toujours se sont portés parfois grièvement tort jusqu'à l'homicide malgré le pacte de non-agression. On aurait assurément mauvaise grâce à en disconvenir, et à prétendre que ces alliances à plaisanterie soient encore aujourd'hui une assurance tous risques à l'heure des intérêts souvent parallèles et irréconciliables, même au sein d'une communauté censée homogène. Et alors resurgit, lancinante, la question de la pertinence de

l'appel à la rescousse de cette pratique culturelle dans la résolution de la crise, même sous forme de "contribution" et de "consolidation".

Mais à la vérité, ces alliances avaient-elles vraiment les moyens d'assumer la fonction qu'on leur assigne avant et surtout après la crise ? N'y-a-t-il pas en définitive une autre force dominante au pouvoir « corrosif », et même de phagocytose aux dépens de la capacité opératoire des alliances à plaisanterie ?-

Cette interrogation n'est pas sans intérêt, si l'on veut bien se souvenir des présupposés identitaires procédant de la logique d'une thèse de dérive ivoiritaire, et d'un ostracisme³ anti nordique et islamophobe qui, seuls, seraient pour beaucoup d'observateurs extérieurs de bonne ou mauvaise foi, ainsi que de certains acteurs locaux, à l'origine de la crise ivoirienne.

A ce propos, l'opinion se souvient encore de la déclaration publique de Alassane Ouattara, à Paris, après le rejet de sa candidature à l'élection présidentielle d'octobre 2000, par la Cour Suprême, seule habilitée à juger de l'éligibilité à cette élection. Dans une interprétation tendancieuse à dessein, de l'arrêt de la Cour Suprême le concernant, il affectait de dénoncer, solennel et grave, une exclusion pour délit religieux et d'identité en affirmant qu'il a été éliminé parce qu'il est « musulman et ressortissant du nord ».

En effet, par l'arrêt N° E-01 du 6 octobre 2000, le juge de l'élection d'alors, au terme d'un argumentaire sur fond de doute sur nationalité, concluait : « ... le candidat Alassane Ouattara ne réunit pas toutes les exigences légales pour être candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2000, et qu'en conséquence il importe de ne pas faire figurer ses nom et prénom sur la liste des candidats à ladite élection ».

Dans *Pourquoi je suis devenu un rebelle. La Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, manifeste d'une identité communautariste, Soro Guillaume, son auteur, se présentant comme le justicier de tous ses frères du nord qui s'affaissent au cachot de la déshumanisation et de l'apatridie provoquée par l'ivoirité selon lui, dénonce sans concession : « L'ivoirité est un mot dont le vrai sens ne signifie rien d'autre que : « la Côte d'Ivoire aux Ivoiriens », c'est-à-dire, en clair, à ceux qui sont originaires du Sud, les Nordistes étant considérés comme des étrangers dans leur propre pays », Soro Guillaume (2005 : 20). Il s'agit donc, avant tout, d'une revendication politique qui a préféré la voix des armes pour s'imposer.

On perçoit là sans doute déjà la portion congrue réservée aux "éléments socioculturels" comme moyen de consolidation de la paix, la résolution de tout problème étant assujettie à une double conditionnalité au moins. En premier lieu, il

³On sait aujourd'hui, depuis la guerre de la France à la Côte d'Ivoire en avril 2011 et sa justification par l'agresseur, que la promotion de la thèse de l'ivoirité procédait de toute une stratégie d'assassinat politique d'un homme gênant pour certains intérêts.

est hors de caution qu'un problème n'est pas résolu si les solutions qu'on y apporte ne sont pas pertinentes, c'est-à-dire en adéquation avec les résultats escomptés et les causes dont procède le problème à résoudre. Ensuite, les solutions elles-mêmes ne peuvent être opératoires ou appropriées si les causes du problème, en amont, ne sont pas identifiées avec justesse.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, et pour la présente étude, cela signifie qu'à partir du moment où les causes de la crise ne sont pas spécifiquement d'ordre culturel, c'est-à-dire directement et principalement liées à un mauvais usage des "éléments socioculturels", on peut s'interroger sur la pertinence de l'invocation des éléments socioculturels comme solution. Autrement dit, est-on objectivement fondé à invoquer l'activation de ceux-ci aux fins de règlement de la crise au déclenchement de laquelle ils sont étrangers, ou dont ils constituent au mieux des causes explicatives périphériques ?

Le conflit ivoirien est né, on le sait, de plusieurs causes dont les principales sont d'ordre politique et économique, géostratégie néocolonialiste et nécessité de préservation de monopoles français tenant encore sous servitude les ex-colonies françaises aux indépendances nominales.

Au niveau politique d'abord : le caractère productivement iconoclaste d'un président dont l'engagement nationaliste fait courir à la France, le risque d'une libération du pacte colonial des pays africains francophones, reste à ce jour le principal casus belli. C'est que, cet atypisme est soupçonné de produire dans bien des pays africains francophones, un retour en grâce de l'élan panafricaniste étouffé depuis toujours. De même, il est perçu comme forgeant dans l'imaginaire collectif africain en particulier, le statut d'un objecteur de conscience contre le système prévaricateur de la France-Afrique et, au-delà, contre le système néocolonialiste occidental, selon un prisme de lecture géostratégique figé, mais encore opératoire.

Dans un entretien accordé à la documentariste Nicoletta Fagiolo et retranscrit par le quotidien ivoirien *Le Nouveau Courrier*, Paolo Sannella, ancien ambassadeur d'Italie en Côte d'Ivoire, témoigne au sujet de la mort politique programmée de longue date, de Laurent Gbagbo par les puissances occidentales et leurs instruments de servitude, la France en tête.

Si l'on en croit Paolo Sannella en effet, cette « opération anti-Gbagbo » ne date pas de son élection ; de même, le « ressentiment de Chirac » à l'encontre de Laurent Gbagbo ne peut justifier la « politique étrangère anti-Gbagbo » de la France, car on peut objectivement penser que cette obsession du "tout sauf Gbagbo" n'aurait pas survécu à la présidence de Chirac. Ce qui ne signifie pas que l'ex-président français se soit contenté d'éprouver un ressentiment. Au contraire, il a activement œuvré à neutraliser politiquement Laurent Gbagbo. Ainsi, un front d'intérêt commun s'est formé dans la capitale française à l'initiative condescendante et évidemment

intéressée de Chirac : le rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP).

Les principaux leaders en sont Henri Konan Bédié, renversé en décembre 1999 par un coup d'Etat, et Alassane Dramane Ouattara, président du rassemblement des républicains (RDR), se déclarant, comme nous l'avons rappelé précédemment, victime expiatoire de l'ivoirité. L'un et l'autre, membres de notoriété du réseau "françafricain" se sont engagés à faire solde de tout passé d'animosité revendiquée⁴pour, dans cette coalition, réunir les meilleures (ou les pires, c'est selon) conditions pour faire plier l'échine à cette espèce d' "illuminé" de Gbagbo.

Mais pour l'ex-ambassadeur, l'ostracisme chiraquien anti-Gbagbo transcendait les relations interpersonnelles, aussi exécrables fussent-elles ; il était la manifestation politique du travail de conditionnement psychologique de longue date, « une opération des services secrets : Gbagbo avait été signalé comme l'ennemi de l'ouest du temps de Félix Houphouët-Boigny ; alors quand il est arrivé au pouvoir, il était l'ennemi de l'ouest qui est arrivé au pouvoir. Il fallait le tuer maintenant parce qu'il est un sale communiste ». Le Nouveau Courrier N°1258 du lundi 20 avril 2015, p5.

La deuxième raison profonde de la crise est d'ordre économique. A ce niveau, le risque réel de perte, par la France, d'une situation de monopole en raison précisément de la velléité souverainiste d'un président ivoirien "rétif", dont l'exemple pourrait être contagieux en Afrique francophone, justifiait tous les actes punitifs. Rien d'étonnant par conséquent que, là encore, la France ait joué un rôle déterminant pour empêcher « l'ennemi de l'ouest » de mettre en œuvre son programme de gouvernement :

« Comment Gbagbo pouvait-il faire avancer son programme de réformes sociales et bâtir un Etat avec un pays coupé en deux ? Avec une division entretenue au premier chef par des forces internationales, ou principalement des forces françaises qui deviennent par la suite des forces des Nations unies, et ont garanti la perpétuation d'un Etat divisé ? ... Il y avait quelque chose à la base du gouvernement lui-même qui rendait difficile le respect par Gbagbo de son programme électoral. Il fallait de l'argent et personne n'était prêt à lui offrir des financements. Une opération anti-Gbagbo destinée à l'isoler avait été mise en place, mettant en relief la crise sociale, militaire et administrative causée par la division du pays ». Le Nouveau Courrier N°1258 du lundi 20 avril 2015, p3.

Comme nous l'avons déjà noté à travers la dimension idéologique et politique de la guerre contre Gbagbo, un activisme viscéral anti Gbagbo est promu en interne sur fond d'opposition interethnique, d'ostracisme islamophobe décrété, et dont les

⁴Dans son livre entretien intitulé Les chemins de ma vie (Paris, Plon, 1999) Henri Konan Bédié atteste fort bien de la logique du « Je t'aime moi non plus » entre lui et Alassane Dramane Ouattara.

principaux adversaires politiques de Gbagbo se font volontiers les porte-étendards. La crise a donc des origines politiques et économiques.

Comment peut-on alors raisonnablement, pour la résolution d'une telle crise, invoquer des éléments socioculturels ? Ce qui eût constitué un bien grand paradoxe a été si bien perçu que l'intitulé du thème du débat se trouve formulé à propos de la culture, non pas comme solution, mais en termes de « contribution à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire » ; cela n'est pas un détail.

En effet, des solutions "idoines" étant censées avoir été apportées à la cause politique, notamment à travers l'accord politique de Ouagadougou(en vertu duquel Soro Guillaume fut nommé premier Ministre par Laurent Gbagbo contre qui il a levé une rébellion) des solutions d'autres natures ne peuvent avoir qu'un rôle de renforcement et d'accompagnement dans un processus global de restauration de la paix à plusieurs variables: c'est l'aspect « contribution à la consolidation de la paix ».

Une contribution est en effet un apport, une part d'effort, de service ou de devoir qui s'ajoute à d'autres parts, et dont la mutualisation permet d'atteindre l'objectif poursuivi ; en l'occurrence, il s'agit ici de la réunification du pays, la paix sociale au renforcement de laquelle les éléments socioculturels doivent aider. Tel est le sens de la "consolidation" en tant qu'action et processus : on ne « consolide » que ce qui existe déjà.

C'est le lieu d'insister, par ailleurs, sur le caractère quasi impératif, en tout cas sémantiquement univoque et argumentativement unidirectionnel de l'intitulé du thème : il s'agit bien d'administrer la preuve de ce que la culture joue (ou peut jouer) effectivement un rôle dans le retour à la cohésion sociale ; et il ne s'agit que de cela. Sauf que, pour ce qui est des « éléments socioculturels » ayant le pouvoir présumé d'aider à la réconciliation nationale, et au retour à la paix sociale, des raisons d'élever des objections ne manquent pas.

II-2- Limites ontologiques de quelques « éléments socioculturels »

Ainsi, au sujet du rôle des religions et des arts d'abord. Les religions, toutes les religions, lieu et pratique d'éducation à la bonne conduite en société, suivant les valeurs cardinales de la tolérance, du pardon, du respect de la vie humaine, de l'amour du prochain, etc., et donc forcément lieu de formation au civisme et à la citoyenneté, peuvent être aussi, hélas, lieu de manipulation des consciences. Karl Max ne disait-il pas que « la religion c'est l'opium du peuple » ? C'est le cas lorsque les ministres de Dieu eux-mêmes sont assujettis à des servitudes sectaires d'essence théologique empêtrée dans la vanité d'une supériorité décrétée, et parfois d'ordre basement pécuniaire.

Les irrédentismes interreligieux et intra confessionnels qui sont autant de manifestations des limites de l'acceptation de la liberté de croyance, et la preuve de l'équilibre si précaire dans l'observance de la tolérance interhumaine à travers le monde, invitent à la circonspection la plus réaliste. Une chose est absolument certaine : les célébrations œcuméniques de piété, livres saints ouverts, et dans un transport empathique spectaculaire sur mode de fraternité supra confessionnelle, ont montré leurs limites. Les religions étaient simplement elles-mêmes trop inféodées au potentat politique pour que leur cri de cœur aux ouïes soit sincère. Pis ; une certaine opinion les soupçonne même d'avoir contribué à exacerber les passions grégaires dévorantes. Mais il n'y a pas que les religions dont le bénéfice de l'implication dans le replâtrage du tissu social soit fortement mitigé, et c'est un euphémisme. La musique, et d'une façon générale tous les arts du spectacle, ont leur part ontologique de factice.

Par exemple, en ce qui concerne la musique, la question que l'on peut se poser est relative à l'évaluation de l'engagement affectif populaire lors des différentes représentations culturelles. C'est l'éternelle question de la fiabilité absolue d'un outil méthodologique assez opératoire pour permettre de mesurer avec précision le niveau et la sincérité de l'investissement en "connaissance de cause" ; ou de l'engagement émotionnel dans les relations humaines. Christian Plantin et ses co-auteurs de *Les Emotions dans les interactions* notent ainsi, à propos la délicatesse de la tâche qui peut relever souvent d'une profonde gageure, tant la réussite de la tentative d'appréhension du niveau exact du vécu émotionnel, ou du transport empathique, est assujettie à des variables aléatoires.

Certes, ces auteurs théorisent la question dans une perspective communicationnelle et argumentative qui n'est pas spécifiquement l'objet de nos réflexions dans le cadre de la présente étude. Il n'empêche ; la différence pour nous n'est pas de nature mais de degré, l'émotion étant forcément engagée en situation de crise et de sortie de crise. Autrement dit, comment s'assurer que la déferlante populaire que les spectacles de musique ou les sketches ont provoquée dans le cadre des campagnes de sensibilisation à la nécessité de pardon et de réconciliation, correspondait effectivement à un besoin de paix sociale et de concorde ? Comment savoir si le public mélomane n'y venait pas plus pour étancher sa soif de rythmes et de mélodies, surtout que ces spectacles étaient gratuits ? Comment évaluer le changement de comportement souhaité à travers cette sensibilisation ? Peut-on même prétendre qu'il y a eu changement de comportement ?

Les mêmes réserves valent également pour les alliances à plaisanterie. Nous l'avons déjà dit, le fait que les alliés de toujours aient pu faire aussi vite abstraction d'un passé historique d'entente cordiale, et se soient rendus coupables d'homicides

de part et d'autre, montre au moins les limites opératoires du pacte lui-même. Que faut-il en retenir in fine ?

CONCLUSION

La première partie de l'étude, construite à partir du corpus-débat, a tenu à mettre au jour, à la fois le caractère actionnel du langage et la dimension intrinsèquement argumentative de la langue, à partir de la description grammaticale du double contenu propositionnel du corpus lui-même, et son implication sémantique. Cette partie-là avait, à dessein, fait l'économie de la convocation des éléments socioculturels au soutien du postulat de la fonction analgésique et pacificatrice de la culture. Dans cette partie-ci, c'est précisément l'attestation de ce postulat, par des exemples de certaines manifestations de la culture, qui a été l'objet de l'étude. A ce propos, les alliances à plaisanterie, les mariages interethniques et le rôle des religions et des arts, ont été les éléments sur lesquels s'est appuyée l'argumentation construite en intégrant la posture de l'invité du débat. Mais comme il s'agit d'un lieu d'exercice d'opinions contradictoires, l'étude ne pouvait ignorer quelques objections prévisibles et des points de vue différents, voire opposés à ceux du discours de l'« officiel ». C'est à cet exercice que nous nous sommes livré, « pour la forme », dans le point « discussions » où les limites des éléments socioculturels ont été partiellement relevées.

Références Bibliographiques

BohuiDjédjé Hilaire, 2013 : De l'argumentativité de la langue, des actes de langage : étude de cas en pragmatique in Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique, Numéros 33-34, pp 255-272.

Culture, commerce et mondialisation, 2003, Paris, Editions UNESCO

Le Nouveau Courrier N°1258 du lundi 20 avril 2015, p5.

Mémel-Fotê Harris, 2007 : L'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoirienne (XVè – Xxè siècle), Abidjan, les Editions du CERAP.

SéryBailly, 2009 : Regards culturels, Abidjan, PUCI

SoroGuillaume, 2005 : *Pourquoi je suis devenu un rebelle. La Côte d'Ivoire au bord du gouffre*, Paris, Hachette Littérature.

Thomé Georges, 1992 : *Développement culturel et environnement*, Paris, UNESCO.